

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTÉ

D -20070481

Hôtel de Ville. Restauration et modernisation de la salle du Conseil Municipal. Etude préalable. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La salle du conseil municipal créée en 1888 est classée monument historique dans son ensemble et n'a jamais fait l'objet d'une réhabilitation complète depuis son ouverture.

Aussi, dans le cadre d'un projet de réhabilitation et de modernisation de cette salle, il convient d'engager une étude préalable en vue de définir les possibilités et le coût des prestations suivantes :

- amélioration de l'acoustique, de la sonorisation,
- recherche historique sur l'évolution des décors et leur remise en état,
- amélioration des conditions d'accueil du public,
- adaptation de l'organisation des pupitres et leur éventuelle étude de modernisation.

Cette étude, dont le coût s'élève à 47 585,01 € TTC, doit être confiée à Monsieur Michel Goutal, Architecte en chef des monuments historiques 110 rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec le maître d'œuvre précité.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324 – article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070482

Conservatoire National de Région. Construction de trois studios de danse. Signature du marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la construction de trois studios de danse destinés au Conservatoire National de Région et suite à la délibération D20070401 du 9 juillet 2007 vous avez désigné en qualité de maître d'œuvre l'équipe Bénédicte-Benoîte DOAZAN-HIRSCHBERGER / CETAB / ALTIA Architecture et Technique / PIXELUM lauréate du concours.

La délibération indiquait comme montant de rémunération la somme de 220 499 € HT correspondant au taux de 14,18 % auquel étaient rajoutées les missions complémentaires. Or après vérification avant la signature du marché il s'est avéré que le taux indiqué, incluait ces missions complémentaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant pour un montant de 263 716,80 € TTC au lieu de 292 196,80 € TTC comme indiqué dans la délibération du 9 juillet 2007.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 311 - article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070483

Projet d'aménagement de la rive droite de Bordeaux, mission d'étude, d'assistance et de conseil pour son élaboration et sa mise en oeuvre. Résiliation du lot 1. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet urbain de la Ville de Bordeaux sur le territoire de la rive droite, vous aviez autorisé, lors du Conseil municipal du 18 décembre 2006, la signature des trois marchés suivants :

- Lot 1 : études et prestations techniques – assistance à la réalisation du projet, attribué au groupement FORTIER/DESVIGNE/PARTENAIRES DEVELOPPEMENT/CADRES DE VILLES pour un montant de 4 855 520,80 euros TTC (Tranche ferme+Tranche conditionnelle) pour une durée de 7 ans.
- Lot 2 : assistance en matière de communication, attribué au groupement PAYSAGES POSSIBLES/F. TALLON/F. PEDELABORDE pour un montant de 419 461,12 euros TTC pour une durée de 7 ans.
- Lot 3 : mission d'assistance à la négociation, attribué à la société PARTENAIRES DEVELOPPEMENT pour un montant de 469 849 euros TTC pour une durée de 7 ans.

Le 22 février 2007, le Préfet de la Gironde dans le cadre du contrôle de légalité a demandé l'annulation du lot 1 au motif que la procédure négociée retenue pour l'attribution de ce lot après déclaration d'infructuosité n'était pas appropriée. De ce fait, il demandait qu'un nouvel appel d'offres soit organisé après réexamen du projet.

Cette nouvelle procédure a été lancée le 24 mars 2007, sur la base d'un dossier de consultation modifié. Toutefois la Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 23 mai 2007 en vue d'examiner le rapport technique des offres, a du déclarer la procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général, à savoir absence de concurrence, conformément à l'article 59-IV du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la résiliation du lot 1, sans nouvelle attribution, dans les conditions prévues à l'article 36 du CCAG – prestations intellectuelles et d'autoriser Monsieur le Maire à payer sous forme transactionnelle le montant de l'indemnisation y afférente (141 936 € HT).

ADOPTE A LA MAJORITE

**ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS**

D -20070484

**Entretien et réparation du parc de vélos. Signature du marché.
Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer l'entretien et la réparation du parc de vélos géré par la Maison du Vélo, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par ce service.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société M3 STATION VELO SERVICES pour un montant annuel minimum de 35 000 € et maximum de 140 000 € TTC.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible une fois selon les dispositions de l'article 77-I du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 832, article 61558.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070485

Abonnements périodiques destinés à l'ensemble des services municipaux. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer le fonctionnement des Services Municipaux en matière d'abonnements périodiques, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de la Lecture Publique qui est l'établissement le plus concerné par ce type de prestations.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Quotidiens et magazines d'information générale – version imprimé (presse nationale, régionale et étrangère)
Société FRANCE PUBLICATIONS pour un montant annuel minimum de 40 000 € TTC et maximum de 160 000 € TTC et une remise de 1 %.

Lot 2 : Revues et bulletins spécialisés y compris l'ensemble des publications du journal officiel dont l'édition quotidienne « Lois et décrets »
Société FRANCE PUBLICATIONS pour un montant annuel minimum de 60 000 € TTC et maximum de 240 000 € TTC et un escompte de 1 %.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductible trois fois selon les dispositions de l'article 77-I du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020, 321, 322 - article 6065.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070486

Acquisition de documentaires pour la Bibliothèque et les Services Municipaux. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition de documentaires pour la bibliothèque de Bordeaux et les services municipaux, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le service de la Lecture Publique.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 - Librairie encyclopédique générale courante

Société DECITRE pour un montant minimum annuel de 116 000 € et maximum de 464 000 €

Lot 2 - Librairie de détail

Société LA MACHINE A LIRE pour un montant minimum annuel de 40 000 € et maximum de 160 000 €

Lot 3 - Librairie universitaire et spécialisée

Société MOLLAT pour un montant minimum annuel de 40 000 € et maximum de 160 000 €

Lot 4 - Edition générale spécialisée pour la jeunesse

Société MOLLAT pour un montant minimum annuel de 32 000 € et maximum de 128 000 €

Lot 5 - Jeunesse : Petits éditeurs n'ayant pas de diffusion spécifique en librairie

Société COLLINES pour un montant minimum annuel de 3 000 € et maximum de 12 000 €

Lot 6 - Bandes dessinées et mangas

Société MOLLAT pour un montant minimum annuel de 18 000 € et maximum de 72 000 €

Lot 7 - Livres prééquipés (reliure, plastification)

ATELIER SAINT LUC pour un montant minimum annuel de 25 000 € et maximum de 100 000 €

Lot 8 - Livres en langue étrangère et/ou édités à l'étranger

Société ERASMUS pour un montant minimum annuel de 15 000 € et maximum de 60 000 €

Lot 9 - Partitions musicales

Société LIGNEROLLES pour un montant minimum annuel de 4 000 € et maximum de 16 000 €

Lot 10 - Discographie générale courante

Société GAM pour un montant minimum annuel de 46 000 € et maximum de 184 000 € et une remise sur tarifs de 26 %.

Lot 11 - Vidéocassettes, DVD et CD-Roms

Société ADAV pour un montant minimum annuel de 46 000 € et maximum de 184 000 € et une remise sur catalogue de 27 %.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductibles trois fois selon les dispositions de l'article 77-I du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020, 321 - article 6065.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070487

Enlèvement des graffitis. Fourniture de produits et matériel spécifique. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer l'enlèvement des graffitis, il est nécessaire d'acheter des produits et du matériel spécifique. A cet effet, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de la Propreté.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du résultat des tests sur échantillons, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 - Fourniture de produits et matériels utilisés pour enlèvement des graffitis et protection des supports
Société STOP-GRAFF pour un montant annuel minimum de 19 000 Euros TTC et maximum de 76 000 Euros TTC

Lot 2 - Fourniture de produits spéciaux
Société PROCHIMLUB pour un montant annuel minimum de 22 500 Euros TTC et maximum de 45 000 Euros TTC

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductible deux fois selon les dispositions de l'article 77-I du code des marchés publics.

Conformément au cahier des charges, les produits retenus s'inscrivent dans le développement durable et respectent l'environnement.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813 - article 60633.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070488

Maintenance et support des systèmes de gestion de bases de données Oracle. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Système d'Information de la Ville de Bordeaux est constitué de plus de 180 applications répondant aux besoins de gestion induits par la grande diversité des missions des services municipaux.

Ces applications s'appuient sur différents Systèmes de Gestion de Bases de Données Relationnelles dont les produits ORACLE souvent associés aux fonctionnalités les plus stratégiques telles que la gestion de l'état-civil, le multiservice, la gestion de l'urbanisme, le Système d'information Géographique, la gestion des listes électorales, la gestion des contenus du site Internet

L'intégrité et la pérennité de ces bases de données doivent faire l'objet d'une couverture continue de maintenance.

La société ORACLE FRANCE, propriétaire exclusif des produits ORACLE, est titulaire du contrat de maintenance et de support en cours dont l'échéance est fixée au 13 Décembre 2007. La Direction Organisation et Informatique souhaite pouvoir le renouveler dans le cadre d'un marché négocié sans mise en concurrence.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour une durée de 3 ans selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics, pour un montant minimum de 30 000 € TTC et maximum de 180 000 € TTC. Celui-ci pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société ORACLE FRANCE, en application de l'article 35-II 8° du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070489

**Maintenance du progiciel Planitech. Signature du marché.
autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 24 juillet 2003, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la Ville de Bordeaux a signé avec la société CYBERION PGI, le marché M030281 pour trois ans, concernant l'achat et la mise en œuvre du progiciel PLANITECH d'aide à la planification des équipements sportifs, assortie d'une prestation de maintenance préventive, corrective et évolutive.

Suite à la cession par Cyberion de la branche « planification Réservation » auteur du Progiciel, c'est la société BODET qui est désormais titulaire des droits exclusifs de distribution et de maintenance.

L'utilisation du progiciel PLANITECH a progressivement été étendue, au-delà de la gestion des équipements sportifs, à celle des salles municipales, et aujourd'hui, c'est près d'une centaine de sites qui est prise en compte.

Cet outil intègre notamment :

- la gestion des lieux, des associations, des personnes, du matériel, des évènements et des plannings.

La plate-forme technique est située dans les locaux de la Direction Organisation et Informatique à l'hôtel de ville et l'application est disponible sur douze postes de travail implantés à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Afin de répondre aux impératifs de pérennité et d'adaptation du service apporté, il est souhaitable de passer avec la société BODET, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est la maintenance évolutive et corrective du progiciel et suivant les besoins, la fourniture de licences supplémentaires ou de prestations associées.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour 4 ans selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics et pour un montant minimum de 12 000 € TTC et maximum de 84 000 € TTC. Celui-ci pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société précitée en application de l'article 35-II-8° du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles : 6156, 6184, 617 et 2031, 205, 232.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070490

Stade Chaban Delmas. Renforcement des structures des miradors. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20070260 du 30 avril 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour un montant global de 730 728.85 € TTC.

En cours de chantier il apparaît nécessaire, compte tenu de l'état de certaines pièces mécaniques de guidage des herses mobiles et du poids de l'ensemble herses/projecteurs/câbles, de procéder à des modifications de prestations, à savoir :

- Remplacement de 48 galets de guidage avec confection de platines supports démontables,
- Modification du système de levage des herses afin de pouvoir utiliser les stop-chutes de 2 tonnes prévus au marché.

Ces modifications concernent le lot n°2 haubanage – serrurerie attribué au groupement FREYSSINET / FARGAMEL et nécessitent de passer un avenant au marché n°070074 dans les conditions suivantes :

Montant initial du marché	320 303.15 € TTC
Montant de l'avenant n°1	32 901.96 € TTC
Nouveau montant du marché	353 205.11 € TTC

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics, les avenants aux marchés précités.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 412, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070491

**Musée d'Aquitaine. Mise en sécurité incendie désenfumage.
Avenants aux marchés de travaux. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite aux délibérations D20050116 du 7 mars 2005 et D20060630 du 18 décembre 2006, les marchés de travaux relatifs à la mise en sécurité incendie – désenfumage du Musée d'Aquitaine ont été signés pour un montant global de 1 270 810,87 € T.T.C non compris le lot N°7 groupe électrogène en cours de consultation.

En cours de chantier, l'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé un certain nombre de modifications conduisant à la diminution de l'ampleur des travaux et permettant de répondre aux imprévus liés à la découverte des ouvrages existants.

Ces dispositions ont fait l'objet d'un avis favorable du contrôleur technique et de la commission de sécurité.

Les principales incidences de ces nouvelles dispositions portent sur la suppression de certains clapets coupe-feu des niveaux 2 et 3 et la suppression du désenfumage mécanique des réserves sous et sur bibliothèque.

Les imprévus liés aux découvertes des ouvrages existants sont :

Le remplacement des saignées en plancher par des formes de pente bois rapportées,
La reprise des baies au droit des recouvrements par des portiques métalliques.

Les avenants aux marchés sont les suivants :

Lot n° 1 – Menuiserie intérieure - serrurerie
Marché 050084 - Entreprise Atelier d'Agencement

Suppression de portes bois et d'équipements de portes, d'ensemble menuisé vitrée PF ½ h
Ajout de portes bois CF, d'équipements de portes (ventouses, sélecteur de fermeture, ferme porte), d'ossature bois, d'habillage de portes coulissantes.

Montant du marché	189 855,04 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 1	22 411,31 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 2	4 960.19 € T.T.C
Nouveau montant du marché	217 226.54 € T.T.C.

Séance du lundi 24 septembre 2007

Lot n° 2 – Maçonnerie

Marché 050087 - Entreprise Cazenave

Suppression de cloison maçonnée CF 1h ainsi que la création de saignée au sol pour les portes coulissantes CF (situées au niveau 2 et 3)

Travaux complémentaires, création de portiques métalliques pour les portes B6 et C8, rebouchage des percements de plancher (insufflation et extraction : réserves au-dessous de la bibliothèque).

Montant du marché	23 850,32 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 1	436.54 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	24 286.86 € T.T.C.

Lot n° 2bis – Plâtrerie

Marché 070152 - Entreprise BLR

Suppression des conduits de désenfumage horizontaux et verticaux, d'amenées d'air horizontales et verticales permettant de désenfumer les réserves au-dessous et au-dessus de la bibliothèque.

Travaux complémentaires pour habillage de portiques métalliques (niveau 2 et 3), réalisation de cloisons CF situées au niveau 4 (en remplacement de cloison bois), aux niveaux 3 et 6 (en remplacement du désenfumage mécanique des réserves).

Montant du marché	179 352,16 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 1	- 45 066,89 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	134 285,27 € T.T.C.

Lot n° 3 - Electricité

Marché 050089 - Entreprise ARHELEC

Suppression d'équipement d'alarme incendie situé dans la salle mosaïque du niveau 2 (détecteur linéaire), de câblages permettant d'alimenter les coffrets de relaiage.

Ajout de câblages pour réarmement de clapets CF complémentaires.

Montant du marché	240 374,44 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 1	31 784,06 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 2	3 464,82 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	275 623,32 € T.T.C.

Lot n° 4 - Désenfumage

Marché 050090 - Entreprise TUNZINI

Suppression de clapets CF, en référence aux dispositions de l'article CH 32 paragraphe 5 de l'arrêté du 25 juin 1980, et suppression du désenfumage mécanique des réserves.

Montant du marché	266 644,66 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 1	39 996,05 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 2	-26 722,54 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	279 918,17 € T.T.C.

Lot n° 6 – Démolition

Marché 070155 - Entreprise Cazenave

Suppression de percements en plancher.

Travaux complémentaires : création de portiques métalliques pour les portes B1 et B2 et travaux ponctuels sur les portes B4, B7, B9, B16 et B17.

Séance du lundi 24 septembre 2007

Montant du marché	71 755.56 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 1	12 131.28 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	83 886.84€ T.T.C.

Le nouveau montant des travaux est ainsi ramené à 1 220 014,27 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 322 (Musées), article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070492

Ravalement des façades du Grand Théâtre de Bordeaux. Eglise Saint-Paul, restauration de la façade extérieure. Avenants de transfert. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a attribué, sur appel d'offres ouvert, à la Société STAEL les marchés suivants :

M030499 – ravalement des façades du Grand Théâtre de Bordeaux pour un montant de 24 214,82 € TTC (marché + avenant)

M040041 – Eglise Saint-Paul – restauration de la façade extérieure pour un montant de 5 029,18 € TTC

A ce jour, cette société informe la mairie de Bordeaux de sa dissolution avec transmission universelle de son patrimoine à son associé unique, la Société ISS Hygiène Services.

Afin de terminer les travaux de ces chantiers, il convient de lui transférer ces marchés dans les mêmes conditions financières.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités avec la Société ISS Hygiène Services.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070493

Aménagement du cours Victor Hugo. Travaux complémentaires et modificatifs. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite aux Délibérations D20060385 du 3 Juillet 2006, D20060563 du 27 Novembre 2006 et D20060625 du 18 Décembre 2006, les marchés de travaux concernant l'aménagement du cours Victor Hugo ont été signés pour un montant de 1 677 300,28 € TTC.

En cours de chantier, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux complémentaires ou modificatifs en plus et moins values sur les lots appareils électriques, portiques d'éclairage et réalisation de la fontaine aux Egyptiennes, ce qui entraîne la passation d'avenants pour un montant de 120 913,67 € TTC sur les marchés suivants :

Lot n°1 : marché 060313, dépose d'appareils neufs, travaux de réseaux d'éclairage public, groupement PORTE / AMEC SPIE

Montant du marché :	658 880,02 € TTC
Montant avenant :	89 386,52 € TTC
Nouveau montant du marché :	748 266,54 € TTC

Lot n°3 : marché 060315, fourniture de portiques d'éclairage
Société LUDEC

Montant du marché :	473 659,01 € TTC
Montant avenant :	28 681,93 € TTC
Nouveau montant du marché :	502 340,94 € TTC

Lot n° 4 : marché 060316, réalisation de la fontaine aux Egyptiennes
Société SOMOPA

Montant du marché :	75 975,78 € TTC
Montant avenant :	2 845,22 € TTC
Nouveau montant du marché :	78 821,00 € TTC

Le coût des travaux est porté à la somme de 1 798 213,95 € TTC ce qui reste inférieur au coût estimé initialement à la somme de 1 830 000 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824, article 2313.

MME PALVADEAU. –

Délibérations 481 à 493.

M. LE MAIRE. -

M. GAUTE nous dira peut-être un mot sur les dossiers qui présentent un intérêt plus grand que les autres.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, il s'agit de 13 délibérations.

A souligner le lancement d'une étude préalable pour la restauration et la modernisation de la salle du Conseil Municipal.

L'autorisation de résilier le lot 1 pour l'aménagement de la Rive Droite de Bordeaux. Je pourrai répondre aux diverses questions si besoin est.

L'enlèvement des graffitis avec fourniture de produits et matériel spécifique, en rappelant à mes chers collègues que conformément au cahier des charges les produits retenus s'inscrivent totalement dans le cadre du développement durable.

En ce qui concerne le stade Chaban Delmas, il s'agit d'un renforcement des structures des miradors.

Je réitère la requête de mon collègue des Sports pour savoir si le Conseil Général serait prêt à nous accompagner. M. RESPAUD j'aimerais entendre un engagement de votre part.

Pour le reste, pas de problème.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL demande la parole. Pouvez-vous nous indiquer sur quel projet ?

MME NOËL. -

Sur la délibération 483 qui concerne le projet d'aménagement de la Rive Droite de Bordeaux et la résiliation du lot n°1.

Nous avons dénoncé en décembre 2006 les conditions de la désignation du lauréat pour cette mission et donc la signature du marché. Nous avons en conséquence saisi le préfet par courrier du 8 février 2007 pour qu'il exerce son contrôle de légalité.

Le préfet nous a donné raison puisque par courrier du 22 février 2007 il a demandé l'annulation de ce marché du lot n°1.

En fait, la Ville avait signé le marché très rapidement en décembre, immédiatement après le Conseil, puisqu'il a été signé le 22 décembre 2006 sans respecter aucun délai de recours.

Il nous semble donc que la Ville a manifestement signé ce marché dans la précipitation et avec beaucoup d'imprudence, un marché qui posait sans aucun doute de gros problèmes de légalité. La preuve en a été donnée par la suite.

Du coup aujourd'hui nous sommes amenés à payer une indemnité transactionnelle afférente au contrat pour un montant de 142.000 euros.

Inutile de vous dire que nous ne voterons pas cette délibération et qu'à notre sens elle pose quand même un problème important.

Je voudrais également souligner un autre point.

La commune a procédé à un nouvel appel d'offres en mars 2007 sur la base, nous dit-on, d'un dossier de consultation modifié.

Quelles modifications ont été apportées ? Aucune précision n'est donnée. Pourtant, compte tenu des enjeux du dossier et des difficultés manifestes à trouver un opérateur, il aurait été intéressant d'engager un débat sur la manière de conduire ce projet d'aménagement sur la rive droite.

Le résultat est, on le constate aujourd'hui puisque c'est notifié dans la délibération, que l'appel d'offres se solde à nouveau pour la deuxième fois par une déclaration d'infructuosité pour absence de concurrence.

Vous ne pourrez pas nous empêcher à ce stade d'être extrêmement surpris qu'aucune équipe d'urbanistes nationale ou internationale ne soit intéressée par un contrat d'un montant approximatif de 5 millions d'euros sur un territoire tout à fait passionnant d'un point de vue urbain, un territoire de cœur de ville, un territoire en bord de fleuve, un territoire absolument emblématique, et en plus un territoire de Bordeaux qui vient d'être classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Vous évoquiez Nantes, tout à l'heure, on a vu beaucoup d'urbanistes intéressés par la remise en chantier de l'île de Nantes qui a su trouver des urbanistes pour réfléchir à son territoire.

Doit-on en conclure que l'enjeu fait peur aux équipes d'urbanistes ? Doit-on en conclure qu'elles se sentent effrayées par le projet ? En général les urbanistes pèchent plutôt par excès d'orgueil que par excès d'humilité. Donc on est étonné qu'ils soient aussi frileux et qu'ils portent aussi peu d'enthousiasme à ce secteur.

Pensent-ils que, comme on le dit vulgairement, « les dès sont pipés » ? Nous ne concluons pas.

En tout cas on doit aujourd'hui constater l'infructuosité. Nous sommes dans une impasse. Je pense que cette impasse doit être soulignée. La question aujourd'hui reste entière.

Pour notre part nous considérons que les missions qui sont assignées aux équipes d'études dans cet appel d'offres doivent absolument être redéfinies. Il s'agissait de préciser les lignes générales de l'aménagement et la faisabilité de l'aménagement en termes opérationnels, je le rappelle, sur un très vaste secteur qui va du futur projet du pont Bacalan / Bastide à Floirac. Donc c'est un secteur extrêmement important pour la Ville en termes d'aménagement.

Je pense qu'il est vraiment impératif et impérieux que les missions assignées aux équipes d'études sur ce secteur soient repensées, soient mieux ciblées, qu'elles soient probablement hiérarchisées. Peut-être faut-il abandonner un aussi vaste territoire d'un coup. Peut-être faut-il cibler des sites prioritaires.

En tout cas il s'agit aussi de prendre en compte les études qui ont été faites, en particulier l'étude de l'Agence d'Urbanisme.

Pour finir, se pose aussi la question des deux autres lots que nous avons signés en même temps que le lot n°1 en décembre 2006.

Le lot n° 2 portait sur l'assistance en matière de communication. Il s'agissait pour l'essentiel de la constitution d'une charte graphique. Et le lot n°3 portait sur une assistance à la négociation foncière avec les entreprises localisées sur le site susceptibles d'être délocalisées.

Certes, on peut penser que ces deux lots peuvent être conduits de manière autonome. Je me permets de remarquer néanmoins qu'ils sont étroitement liés au lot n°1 et qu'il y a un lien très direct avec cette mission d'aménagement, aujourd'hui caduque et qui doit être précisée.

Donc je crois qu'il s'agit aussi, au-delà du lot n°1, de redéfinir le périmètre d'intervention pour ces deux lots 2 et 3 qui continuent à courir pour 7 ans.

On communique et on négocie alors qu'on ne sait pas précisément ce qu'on veut faire sur le site.

Décidément ce secteur est très mal engagé en termes de réflexion urbaine et en termes de définition d'opérateurs susceptibles de travailler avec nous.

Nous avons voulu exprimer nos réserves fortes en décembre dernier. Nous souhaiterions aujourd'hui que ces réserves soient un peu plus suivies.

En tout cas nous ne voterons certainement pas cette délibération, et nous demandons que les choses soient analysées juridiquement parce que nous n'aurions pas dû signer cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. GAUTE d'abord, M. DUCHENE ensuite.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, si vous me permettez de le dire, Mme NOËL je trouve vos propos intolérables.

Juridiquement, sans entrer dans le détail, mais je peux vous fournir tous documents sur le premier appel d'offres, j'ai ici le procès-verbal signé également par le représentant de la concurrence des fraudes qui n'a émis aucune réserve.

Que s'est-il passé ? Vous avez saisi le préfet qui effectivement a annulé le lot n°1. J'attends de vous quelques excuses au motif d'un écart de prix important, nous aurions dû relancer un appel d'offres et non un marché négocié, j'attends de vous quelques excuses.

Sur le deuxième appel d'offres, pourquoi l'avons-nous modifié ? Nous l'avons modifié parce que nous avons supprimé la tranche conditionnelle.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. DUCHENE, est-ce que vous pouvez nous redire comment les choses se déroulent ?

M. DUCHENE. -

Ma chère collègue, vous connaissez bien ces dossiers, vous les suivez non seulement ici mais à la Communauté Urbaine. Vous êtes aussi une professionnelle de la chose. Vous savez très bien que nous aurions pu faire différemment, encore aurait-il fallu que la Communauté Urbaine nous donne les outils juridiques et réglementaires qui nous permettraient de créer une ZAC.

Nous n'avons pas pu créer cette ZAC. Vous le savez. Il a fallu trouver de nouveaux outils. L'AMO est un bon outil pour permettre un aménagement organisé, planifié de ce secteur. Notre problème c'est que lors de l'appel d'offres peu d'urbanistes ont concouru. Ils sont peu nombreux en France pour intervenir sur un territoire de cette dimension-là.

Alors peut-être que la désinformation a marché. Parfois dans Bordeaux certains promoteurs ou certains urbanistes déclarent qu'ils sont sûrs d'avoir le marché, et d'autres au bout du compte ne vont pas jusqu'au bout. Bref, ils n'ont pas été assez nombreux. C'est bien dommage.

Vous avez gagné en partie, c'est vrai, mais pas totalement. Les deux marchés que vous évoquez sont toujours d'actualité. Celui qui concerne la communication fonctionne bien. Vous

avez pu remarquer avant l'été les réunions que nous avons pu avoir avec les habitants et les professionnels du secteur. Nous allons donc continuer.

Concernant les négociations foncières nous avons besoin de cet outil car le territoire continue d'évoluer. Il doit évoluer dans un cadre cohérent. Par contre le Maire a demandé aux services de réfléchir à un nouvel appel d'offres qui prendra en compte des territoires différents et peut-être la possibilité d'avoir deux territoires avec une vraie cohérence, de telle manière que nous puissions démarrer avec un outil qui nous permettra d'aménager. Vous savez très bien que nous en avons besoin dans ce secteur-là.

Donc nous pouvons travailler ensemble. Et je pense qu'avant de se lancer dans ce type de procédure peut-être, Monsieur le Maire, pourrions-nous l'évoquer avec l'opposition pour que nous soyons d'accord sur la manière dont nous allons travailler.

M. LE MAIRE. -

Les choses sont tout à fait claires. Nous avons une vision globale de ce nous voulons faire. C'est la raison pour laquelle il est parfaitement normal que les deux lots n°2 et n°3 qui n'ont pas fait l'objet de critiques de la part de la tutelle et qui n'ont donc pas été déférés, ni annulés puissent continuer à se dérouler en cohérence avec la vision d'ensemble que nous avons du quartier.

En revanche, sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage à proprement parler on a rappelé comment les choses s'étaient passées. Nous en tirons les conséquences. J'ai demandé aujourd'hui qu'on reparte, comme le souhaitait d'ailleurs Mme NOËL si j'ai bien compris, sur une autre vision qui ne soit pas une vision d'ensemble portant sur la totalité du territoire, mais qui donne lieu à des consultations distinctes.

Je pense notamment à ce qui concerne Bastide 2 au Sud de l'avenue Thiers. Nous dissocierons le secteur Deschamps qui peut donner lieu à une autre démarche. Nous allons passer à une démarche différente qui nous permettra de lancer une opération un peu moins lourde financièrement qui suscitera peut-être davantage de concurrence que celle que nous avons eue jusqu'à présent.

Donc cette affaire me paraît tout à fait sous contrôle.

D'autres interventions sur la 483 ?

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, juste pour expliquer notre abstention.

Ce que nous constatons encore une fois c'est qu'on fait appel à des groupes pour des études, des prestations, assistance en matière de communication, etc., mais que ça ne repose sur aucun projet qui est souhaité par les populations locales.

Il y a des ateliers d'urbanisme qui existent sur la Bastide. Il y a un secteur associatif intéressant, notamment autour de (?) Bastide, mais je crois qu'il en existe d'autres. Je crois qu'il est très important qu'un travail soit fait avec les habitants. Là on est en train de réfléchir à toute l'ingénierie autour du projet sans que jamais les habitants soient parties prenantes.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce projet.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Nous avons organisé l'an dernier les premiers ateliers de la Bastide. Nous allons tenir une nouvelle session de ces ateliers dans les semaines qui viennent, donc il est clair pour tous ceux qui sont bien informés que nous sommes en étroite liaison avec les habitants.

Il y a un moment où il faut faire aussi appel à des spécialistes. Quelle que soit la qualité des associations de la Bastide elles ne sont pas peuplées d'architectes et d'urbanistes. Donc il y a bien un moment où il faut s'entourer par des marchés adaptés d'hommes de l'art.

J'enregistre l'abstention du groupe Socialiste et le vote contre du groupe Vert.

Nous passons aux autres dossiers de M. GAUTE.

M. ROUYEYRE avait demandé la parole sur le 493.

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur cette délibération fort intéressante j'aurai tendance à dire que ce dossier résume assez bien votre politique en matière de réaménagement de la Ville de Bordeaux, avec bien évidemment ses effets positifs, mais aussi malheureusement ses effets négatifs.

Les éléments positifs : je crois que nul ne remettra en cause, bien au contraire, le bilan qui est le vôtre en matière d'embellissement de cette Ville. Dont acte.

Néanmoins il est regrettable que chaque fois qu'il s'agit de réaménager cette ville on oublie purement et simplement la place des Bordelaises et des Bordelais.

Bordeaux est inscrite au Patrimoine de l'Humanité, mais parfois, notamment sur le cours Victor Hugo, on peut se demander où est l'humanité.

Evidemment je ne ferai pas la litanie sur le manque de logements sociaux, le manque de places en crèches, le manque de places en maisons de retraite. Je vais me concentrer sur le cours Victor Hugo.

Ça fait deux ans maintenant que les riverains subissent des travaux qui sont interminables, vous me le concéderez. Mais ce n'est pas la seule chose.

Il n'a pas été prévu durant les études qui ont mené au réaménagement de ce cours, de pistes cyclables...

M. LE MAIRE. -

Ah là, là ! Ça c'est amusant ! Ça va amuser M. HURMIC...

M. ROUYEYRE. -

... Les vélos ne passent pas. C'est quand même étrange.

Mais si vous le permettez je me concentrerai sur le marché.

On prévoit 1,6 million pour les travaux du cours Victor Hugo, mais rien pour le marché Victor Hugo. Vous le savez, vous l'avez suffisamment dit lors de notre précédent Conseil, c'est un marché qui ne marche pas très bien, c'est le cas de le dire.

Seulement 15 des 30 bancs sont occupés, l'affluence est plus que modérée, et je crois pourtant qu'elle contraste particulièrement - c'est l'objet d'un courrier que je vous ai adressé

récemment - avec l'enthousiasme et la volonté des commerçants de faire quelque chose de ce marché.

Vous avez des personnes, des associations, qui veulent redynamiser ce marché, pourtant ils se heurtent à l'inertie de l'administration de la municipalité. Ils n'obtiennent pas de réponse.

Et, pour reprendre simplement le courrier que je vous ai adressé, il n'y a plus de travaux de nettoyage. Je ne vous parle pas du nettoyage du sol. Je vous ai adressé un dossier avec de nombreuses photos. Vous avez, c'est très peu ragoûtant pour les personnes qui veulent aller faire leur marché, le plafond qui tombe, qui risque de blesser à un moment ou un autre un commerçant ou un client. Il y a des toiles d'araignées dans chaque recoin. Les vitres ne sont plus nettoyées ce qui fait que le sentiment d'obscurité du lieu est aggravé.

Vous m'avez répondu qu'il s'agissait d'un marché infructueux, ou je ne sais pas quoi. Sauf que depuis le temps je crois qu'on se moque un peu du monde, en particulier des commerçants, sur cette histoire de marché.

Vous avez dit lors du dernier Conseil Municipal - ça sera mes mots de conclusion - que ce n'était pas à la municipalité de gérer les marchés. Sauf que c'est quand même, c'est mon sentiment, un extraordinaire levier pour faire passer les messages, notamment en termes de santé publique : qu'est-ce que la « bonne bouffe » ? Qu'est-ce que « la mal bouffe » ? Quand la municipalité est au commande elle peut être à l'initiative de certains messages.

Peut-être aussi ces marchés, ce sont des structures qui favorisent le lien social. Vous étiez le premier à le constater. Je regardais les archives il n'y a pas très longtemps. En 1995 dans votre campagne vous déploriez que 11.000 commerces bordelais avaient dû fermer. Ce n'est pas en abandonnant le marché Victor Hugo qu'on va résoudre le problème.

Il y a l'opportunité de créer un lieu où se développe le lien social. Quand vous avez la grand-mère cours Victor Hugo qui doit aller à Auchan pour faire ses courses, je pense qu'elle est moins tentée de discuter...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Là on sent du vécu.

M. ROUVEYRE. -

... avec les rayons métalliques d'Auchan plutôt que... (Inachevé) Elle prendrait par exemple beaucoup de plaisir à discuter avec un maraîcher sur le marché Victor Hugo qui n'existe pas.

Je sais que nombre d'élus ici connaissent cette fleuriste. Allez voir Madame la fleuriste, qui, du haut de ses 80 ans, vient régulièrement vendre ses fleurs à chaque fois que le marché est ouvert. Elle vous dira que ce qu'ils demandent ce n'est pas grand-chose, c'est qu'on ouvre ce marché et qu'on autorise les associations de commerçants, notamment la démarche Slow Food et autres, à animer ce marché.

Donc peut-être que par respect pour ces commerçants vous pourriez avoir la délicatesse de leur dire à quelle sauce vous comptez les manger.

M. LE MAIRE. -

M. DUCHENE.

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, vous vous étiez rendu sur place avec les services techniques de la Ville et de la CUB, en présence d'ailleurs de Pierre HURMIC. Ce n'est pas pour le ligoter par rapport à cette visite mais pour rappeler qu'à cette époque nous avons effectivement envisagé des bandes de pistes cyclables.

Pour les pistes cyclables, si on voulait des pistes réglementaires et bien organisées il fallait couper l'ensemble des arbres du cours Victor Hugo, ou alors faire passer les bandes cyclables sur les trottoirs. Mais c'est un des cours les plus fréquentés de Bordeaux, avec le cours de la Marne.

Après maintes et maintes discussions tout le monde en est finalement arrivé à la nécessité de les organiser différemment, c'est-à-dire d'autoriser les cyclistes dans le couloir de bus, sachant qu'il n'y a à cet endroit-là qu'une ligne de bus et que ni les cyclistes, ni les conducteurs de bus ne seraient dérangés par cette cohabitation.

De plus, un itinéraire qualifié « d'itinéraire malin » ou de contournement, est envisagé par la rue de la Rousselle lorsqu'elle sera requalifiée.

Voilà ce que nous avons essayé de faire. Essayer de trouver un juste équilibre entre les piétons, les cyclistes et les transports en commun.

A ce sujet vous êtes d'une certaine manière, Monsieur, plus royaliste que le roi puisque l'association Vélo Cité qui compte plus de 1000 adhérents, qui travaille depuis de nombreuses années sur les problématiques du vélo, a donné son accord pour cet aménagement.

M. LE MAIRE. -

M. MARTIN.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, je voudrais dire à M. ROUYEYRE que faire de la politique politicienne ce n'est pas forcément ce qu'il faut pour rendre les gens heureux.

M. ROUYEYRE, les commerçants de ce marché nous les connaissons bien. Stéphan DELAUX et Henri PONS les voient pratiquement quotidiennement, et le Maire a demandé récemment la mise en place d'un atelier. Récemment, parce que c'est vrai que des demandes existent.

Je vous ai répondu par écrit en vous disant que sur les problèmes de propreté il y a des domaines où on a besoin d'une société spécialisée pour aller dans les recoins, etc., et que nous avons eu un marché infructueux. Vous le savez, vous avez ma lettre, M. ROUYEYRE.

Pour le reste nous sommes en négociation permanente avec les commerçants. Nous sommes pratiquement d'accord pour considérer qu'il va falloir ouvrir plus ce marché, d'où les négociations actuellement, d'une part avec le libraire, d'autre part avec le pharmacien, le pharmacien acceptant d'être délocalisé à quelques mètres de là, ce qui va nous permettre d'ouvrir le marché.

Une décision a déjà été prise avant l'atelier, donc à court terme : c'est la modification du flocage, il faut en effet refaire la partie supérieure du marché, la suppression des bancs qui sont actuellement inutiles.

Je crois que sur ces premières mesures les commerçants sont tout à fait satisfaits.

Je ne doute pas qu'ensuite, eh bien nous verrons si ce marché est viable, ou s'il ne l'est pas, mais nous le ferons comme d'habitude en liaison étroite avec les commerçants et pourquoi pas les chalands qui sont dans ce marché.

M. LE MAIRE. -

Merci M. MARTIN.

On voit se préparer les prochaines joutes électorales. Il est toujours intéressant d'écouter ce qui se dit ici.

J'ai entendu dire que depuis 12 ans nous avons embelli Bordeaux. Nous avons embelli Bordeaux, certes. Personne ne le conteste. Mais nous avons changé la vie dans les quartiers de Bordeaux. Je voudrais insister sur ce point.

L'effort que nous avons fait pour rénover nos écoles ou construire nos écoles neuves là où il y en avait besoin a été massif. La communauté scolaire le reconnaît chaque fois que nous en discutons avec elle.

Deuxièmement, M. ROUYEYRE nous parle des problèmes de crèches. Il y avait 3.000 enfants accueillis en crèches il y a quelques années. Il y en a 4.800 cette année. Et nous allons continuer puisque j'ai lancé un plan d'augmentation de 1.000 places pour les crèches de Bordeaux.

Je pourrais continuer à décliner en ce sens. Nous avons ouvert la piscine Judaïque en 1996 ou 1997, puis la piscine Tissot, puis bientôt la piscine du Grand Parc. Trois piscines en l'espace de 10 ans. Aucune commune n'a fait ça autour de nous.

Enfin les salles de quartiers ont donné lieu à un équipement tout à fait remarquable en commençant par la Halle des Chartrons, suivie par la magnifique Maison polyvalente de la Bastide. Je n'aurais garde d'oublier le Centre d'Animation de la Bastide qui a été refait, la salle Point du Jour Pierre Tachou à Bacalan, bientôt le marché Delerme, etc, etc.

Donc il y a eu un effort dans les quartiers qui a été très important et qui a constitué d'ailleurs l'essentiel de notre effort d'investissement. Je voulais juste le préciser à un moment où bien sûr nous allons entendre toutes sortes de simplifications sur la réalité bordelaise.

M. HURMIC a demandé la parole sur un autre dossier.

M. HURMIC. -

Sur la 481 qui concerne la restauration et la modernisation de cette salle du Conseil Municipal.

Je n'avais pas prévu qu'on aborderait un bilan de l'action municipale à quelques mois des élections municipales. Je n'avais pas vu que c'était à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, donc je n'aborderai pas personnellement cette question-là. J'en resterai à cette restauration de la salle du Conseil Municipal.

Il est évident que nous sommes tous très attachés à cette salle du Conseil Municipal, à telle enseigne d'ailleurs que nous serons nombreux à solliciter dans quelques mois un nouveau bail de 6 ans pour rester à nos places.

M. LE MAIRE. -

Ça c'est bien vrai ! Restons à nos places, M. HURMIC ! Je souscris à votre déclaration.

(Rires)

M. HURMIC. -

Je connais assez mal la salle vue depuis les pupitres de la majorité, mais je pense que d'ici quelque mois une telle expérience sans doute enrichira mon expérience municipale.

Cela étant, Monsieur le Maire, nous sommes également tous conscients du fait que la rénovation de cette salle s'impose également. Elle a un côté vieillot, un peu désuet, même si notre attachement est certain.

Mais en relisant la délibération que vous nous proposez aujourd'hui il y a une chose qui me surprend un peu, c'est le montant de la rémunération qu'on a prévu au profit de l'Architecte en chef des monuments historiques. Je trouve que c'est un peu fort de café.

Cette salle est classée monument historique, ce qui signifie que nous n'allons pouvoir pratiquement rien toucher. Ça sera une rénovation à minima. Le moindre coup de pinceau sera sujet à problème. Donc il y aura une rénovation à minima.

Monument historique, théoriquement il y a un certain nombre d'obligations de la part de l'Etat. Nous savons très bien dès aujourd'hui qu'il n'y aura pas un centime d'euro de l'Etat pour nous aider.

On a l'expérience cruelle de la délibération que nous avons évoquée au début du Conseil Municipal pour un autre monument historique classé, la Bourse du Travail, où l'Etat ne nous aide pas à financer la rénovation du 4^{ème} étage, donc ici je suppose que l'Etat ne nous aidera pas non plus à restaurer ce monument historique.

Mais par contre l'Architecte en chef des monuments historiques, dans ce dossier-là comme dans le dossier de la Bourse du Travail que nous avons évoqué tout à l'heure, je note qu'au passage il perçoit 47.585 euros pour une étude dont chacun sait qu'elle consistera à nous dire qu'on ne pourra pratiquement rien toucher à cette salle.

S'il fait ça dans toutes les villes de France, à l'heure où on parle beaucoup des privilèges des uns et des autres je pense qu'il serait temps que le Conseil Municipal n'encourage pas ce genre de dérive.

Donc permettez-nous, Monsieur le Maire, d'être extrêmement circonspects, réservés sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci M. HURMIC. Je me bornerai à ajouter que la loi ne nous permet pas de mise en concurrence dans ce cas précis. Nous avons quand même négocié sur le tarif. Je ne vous dirai pas d'où nous venons...

M. HURMIC. -

C'est ce qu'on appelle un fromage.

M. LE MAIRE. -

Enfin cette salle il faut essayer de l'améliorer un peu. On n'y respire pas, on n'y voit pas, le public est installé dans des conditions calamiteuses...

On ne fera pas grand-chose, c'est vrai, parce qu'on ne peut pas changer le mobilier, on ne peut pas modifier les choses... On verra. Peut-être qu'on peut remettre un peu de lumière, nettoyer les verrières pour qu'on ne soit pas obligé de travailler à la lumière électrique.

Mme NABET avait demandé la parole.

MME NABET. -

Oui, sur la salle du Conseil Municipal. Je pense que j'aimais bien siéger sur le côté, au moins j'avais Chaban-Delmas en face. Mais j'aimerais bien peut-être aussi me trouver en hauteur de

l'autre côté parce que si on ne peut rien changer je continuerai à avoir Marquet dans mon champ de vision, et ça c'est quand même un peu difficile. Il n'est pas question de falsifier l'Histoire... (Interrompue)

M. LE MAIRE. -

C'est un de vos anciens camarades. Non ?

MME NABET. -

Pas longtemps...

M. LE MAIRE. -

L'Histoire a comme ça des pesanteurs...

C'est tout ce que vous vouliez dire.

M. ROUYEYRE redemande la parole.

M. ROUYEYRE. -

Juste une question à M. MARTIN.

Déjà je ne vois pas très bien, alors qu'on parle d'emploi, où est la politique politicienne, mais sur la 493 vous nous avez parlé de suppression de bancs. Je crois que c'est nouveau. Je n'en avais pas entendu parler.

Combien de bancs voulez-vous supprimer, et quand ?

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, nous aussi nous voyons les commerçants du marché de Victor Hugo, M. ROUYEYRE, et une des demandes qu'ils nous ont présentée, je viens de recevoir une lettre en ce sens, c'est de supprimer les bancs.

Je m'entends. Les bancs, ce sont les stalles, ou je ne sais pas comment ça s'appelle, les étals sur lesquels s'installent les commerçants. Certains sont vides et ne seront malheureusement pas complétés, donc ils nous ont demandé de les démolir pour libérer l'espace. C'est la demande des commerçants eux-mêmes.

Vous voyez que nous sommes en contact étroit avec eux.

Sur le 493 qui est pour, qui est contre ? Il s'agit du cours Victor Hugo. Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas.

Et sur la salle du Conseil Municipal il y a des réserves que je comprends de M. HURMIC, mais il n'y a pas de votes contre.

Merci. M. GAUTE vos dossiers sont votés.

ADOpte A L'UNANIMITE